

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA D'ADRAR
NIF : 099001019033631

AVIS D'infructuosité

Opération : Rennovation des reseaux d'AEP a travers ksours Titaf et Gharmiano

Projet :

**LOT N 02: Achevement de la Rénovation des réseaux d'AEP pour ksar Gharmianou Commune
Tamest**

Conferment dispositions des article 40 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/274 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics .et délégations de service publics .

la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Des soumissionnaires ayant participé à l'avis l'appel d'offre ouvert avec exigences des capacités minimales **(02^{ème} fois)** N°: **27/2026** paru le:**02/08/2026** dans le quotidien " **COMPETITION** " et " **عالم الاهداف** "Qu'à l'issue des analyse et jugement des offres,

Infructuosité (faute de candidats)

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de Leurs offres techniques et financées, sont invités de se rapprocher des services de l'établissement au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du present avis conformément à l'**article 82** aliénée « **04**» du décret présidentiel n° **15/247** du **16/09/2015**, portant réglementation des marché publics et délégation du service public.

Tout soumissionnaire l'appel d'offre le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les **03 jours** qui suivant la date de publication de cet avis d'infructuosité auprès de l'autorité compétente, conformément à l'**article 82** aliénée «**03**» du décret présidentiel n° **15/247** du **16/09/2015**, portant réglementation des marché publics et délégation du service public. conformément à l'article 56 du droit n° 23-12 du 05/08/2023 portant réglementation général des marché publics.

LE DIRECTEUR